

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du dix septembre deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le dix septembre deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEBUSSCHERE Albert, THULLIER Sabine, LAURENT Eric, DARRAS Laurent, DUGRAIN Sophie, DEKERLE Bérangère, FALLOUEY Charles, RACINET Marine, LE LAGADEC Matthieu, CNOCKAERT David, MARESCAUX Périne, SAMMARCELLI Elise, LANGLANT Margaux.

Absents : DESCAMPS Jacques donne procuration à MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale donne procuration à FALLOUEY Charles, CARDON Guillaume donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Effectif légal	Effectif en exercice	Présents	Absents avec procuration	Absent sans procuration
23	22	19	3	0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-09-16/11 Conseil des quartiers : composition 2026-2028 et lancement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération **D2026-06-10/04 Création d'un conseil des quartiers**, le Conseil Municipal a créé le conseil, défini le périmètre de chaque quartier et entériné le règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose d'acter la composition de ce conseil pour chaque quartier.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement prévoit la composition suivante (*extrait du règlement*) :

[...] Composition

Le conseil des quartiers est ouvert à tous, il est composé de deux collèges :

Un collège « habitants » : deux habitants de chaque quartier intègrent le Conseil soit 12 membres ;

Un collège « élus municipaux » : deux élus habitant les quartiers nommés par Monsieur le Maire soit 12 membres.

Le conseil est donc composé de 25 membres incluant le Président. [...]

En outre, Monsieur le Maire rappelle également que le règlement instaure un renouvellement des membres du collège des « habitants » tous les deux ans afin de permettre l'expression de toutes les sensibilités.

Collège des élus municipaux :

- Les hauts de Marcq : Sabine THULLIER et Eric LAURENT
- Rue Nationale / Mairie : Margaux LANGLANT et Matthieu LE LAGADEC
- La planque : Marine RACINET et David CNOCKAERT

- De Gaulle / Champ libre : Elise SAMARCELLI et Laurent DARRAS
- Delhayé / Molpas : Albert DEBUSSCHERE et Philippe MATTON
- Rue d'Avelin / Route de Tourmignies : Sophie DUGRAIN et Charles FALLOUEY

Monsieur le Maire propose de rencontrer les prospects au collège des habitants individuellement pour acter ensuite la composition de ce dernier.

Monsieur le Maire propose d'organiser la première réunion en conviant l'ensemble des protagonistes avant la fin de l'année afin de rencontrer les acteurs et de faire une lecture collective du règlement de l'instance.

Ensuite, chaque binôme d'élus organisera la vie de son conseil de quartier avec une réunion trimestrielle dans chaque quartier et une plénière annuelle pour partager les réflexions de chacun.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal se bien vouloir :

- Entériner la composition du collège d'élus qui compose le conseil des quartiers ;
- Entériner le fonctionnement calendaire ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, entérinent les dispositions de la présente.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 17/09/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

